



**RÉGION ACADÉMIQUE  
LA RÉUNION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 2 avril 2025

### **POINT SUR L'ÉLABORATION DU CALENDRIER SCOLAIRE DE L'ACADÉMIE DE LA RÉUNION POUR LES ANNÉES 2026 À 2029**

**Jeudi 3 avril 2025**

Le rectorat a mené entre le 17 et le 28 mars 2025 des groupes de travail associant les représentants élus des personnels, des parents d'élèves, ainsi que les représentants des lycéens élus au conseil académique de la vie lycéenne.

L'objectif de ces réunions était, alors que l'île a connu cette année une forte vague de chaleur et de sécheresse, d'échanger sur les possibilités d'organisation de l'année scolaire les plus adaptées pour les années 2026 à 2029.

La proposition d'un calendrier scolaire organisé sur une année civile, de mars à décembre, qui bouleverse l'économie du calendrier national en désynchronisant le système éducatif réunionnais de celui de l'hexagone n'a pas été retenue pour des raisons de légalité : en effet, ce calendrier va au-delà de la possibilité d'adaptation du calendrier national conférée par le Code de l'éducation au recteur de l'académie de La Réunion.

C'est donc vers un calendrier de synthèse, adapté autant que ce peut aux réalités climatiques locales et recueillant un assez large consensus parmi les membres du groupe de travail, qui sera proposé à la consultation des collectivités locales, conformément au cadre réglementaire.

Au-delà du calendrier lui-même, qui apporte une réponse partielle à l'enjeu de l'adaptation au changement climatique, le rectorat a proposé la mise en place de groupes de réflexion associant les collectivités et faisant appel à des partenaires experts, sur deux thématiques

#### **Contact presse**

#### **Service communication du rectorat**

Tél : 0692 42 42 68  
Mél : [ce.communication@ac-reunion.fr](mailto:ce.communication@ac-reunion.fr)

24 avenue Georges Brassens  
CS 71003  
97743 Saint-Denis Cedex 9

pour lesquelles des expérimentations et évolutions sont possibles : le bâti scolaire et les rythmes scolaires journaliers ou hebdomadaires.

**Les étapes à venir :**

- Début avril : consultation réglementaire pour avis du conseil régional. Cette consultation sera élargie au conseil départemental et à l'association des maires.
- 23 juin : consultation pour avis du Conseil de l'éducation nationale (CEN).

À l'issue de ces consultations, le recteur arrêtera le calendrier scolaire pour les années 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029. L'arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs avant la fin de l'année 2025.

**Contact presse**  
**Service communication du rectorat**

Tél : 0692 42 42 68  
Mél : ce.communication@ac-reunion.fr

24 avenue Georges Brassens  
CS 71003  
97743 Saint-Denis Cedex 9